



Bâtiment A et B
2, rue Nicolas Joseph-Cugnot
35000 Rennes

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 1D- 1.C Avenue de Belle Fontaine 35510 Cesson-Sévigné

N° Siren : 332 304 583

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Changement de réglementation comptable de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

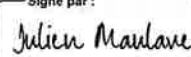
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars Heleos Audit

Rennes, 12/6/2026

Signé par :

C33E3F1BE14B4BD...

Julien Maulavé

Associé

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	285 172	210 978	74 194	127 086
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	205 889	202 821	3 068	2 828
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 700		2 700	2 700
	TOTAL (II)	493 761	413 799	79 962	132 614
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	577 324	19 945	557 379	367 768
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	839 510		839 510	865 938
	Charges constatées d'avance	499 023		499 023	330 883
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 248 216		1 248 216	1 180 977
	TOTAL (III)	3 164 072	19 945	3 144 127	2 745 566
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 657 832	433 744	3 224 088	2 878 180
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 700		2 700
(2) dont créances à plus d'un an					

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

AUDIT
CONSULTANTS

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 163 098	1 163 098
	Autres		
	Report à nouveau	(92 033)	(282 305)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(21 297)	190 272
	Total des fonds propres (situation nette)	1 049 768	1 071 065
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 049 768	1 071 065
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	208 000	
	Provisions pour charges		100 000
	Total des provisions	208 000	100 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	442	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	834 980	370 570
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	343 377	291 991
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 068	18 917
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	755 452	1 025 637
	Total des dettes	1 966 320	1 707 115
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 224 088	2 878 180
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(21 297,08)	190 272,20
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 966 320	1 707 115
(2)	Dont emprunts participatifs		

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

AUDIT
CONSULTANTS

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 056 705	2 465 977
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	32 000	39 500
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 241 030	3 578 750
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	100 245	91 556
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	373	218
	Total des produits d'exploitation	6 430 352	6 176 000
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 373 077	3 974 570
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	68 362	77 570
	Salaires	1 299 398	1 322 300
	Cotisations sociales	463 427	579 186
	Dotation aux amortissements et dépréciations	55 638	67 068
	Dotation aux provisions	208 000	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	696	926
	Total des charges d'exploitation	6 468 597	6 021 620
RESULTAT D'EXPLOITATION		(38 245)	154 380

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

AUDIT
CONSULTANTS

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(38 245)	154 380
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	17 041		36 816
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change	177		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			17 219	36 816
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change	270		923
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			270	923
RESULTAT FINANCIER			16 948	35 892
RESULTAT COURANT avant impôts			(21 297)	190 272
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			6 447 570	6 212 816
TOTAL DES CHARGES			6 468 867	6 022 544
EXCEDENT ou DEFICIT			(21 297)	190 272
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			201 842	190 747
Bénévolat				
TOTAL			201 842	190 747
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			201 842	190 747
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			201 842	190 747

Faits caractéristiques de l'exercice

Suite à un changement de périmètre à compter du 1er janvier 2026, une provision de 208 000 euros a été constituée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 224 088 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 447 570 euros** et un total **charges** de **6 468 867 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-21 297 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

L'Association est fiscalisée à l'impôt sur les sociétés et assujettie à la TVA sur les prestations aux entreprises et les subventions reçues pour l'organisation des opérations collectives et individuelles.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30 décembre 2018 et ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 publié le 31 décembre 2020 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Le règlement n°2023-03 modifie plusieurs règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement de l'ANC n°2018-06.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Installations générales et agencements : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Rémunérations

Le montant des trois plus hautes rémunérations et avantages en nature bruts versés aux cadres salariés s'élève à 292 002 €.

Engagements de retraite

En date du 1^{er} décembre 1999, Bretagne International a souscrit un contrat avec l'AG2R - La Mondiale, afin de permettre à l'Association de régler les indemnités de départ à la retraite et de licenciement prévues par la Loi pour l'ensemble de son personnel.

Pour information et comparaison, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge à la retraite, a été évalué à la clôture de l'exercice du 31/12/2025 selon la méthode prospective, à partir des paramètres suivants :

- le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 3.5 %,
- Le départ est prévu à 65 ans à l'initiative du salarié,
- Le taux de rotation retenu est de 5 %,

Règles et Méthodes Comptables

- Le taux de charges sociales patronales est de 53.50 %,
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90.

L'indemnité s'élèverait à 41 702 €.

Cet engagement est entièrement couvert compte tenu des sommes actualisées du contrat souscrit auprès de l'AG2R - La Mondiale. Le contrat présente un solde de 322 492 euros au 31 décembre 2025.

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 1 049 768 € après l'affectation du résultat de l'exercice du 31 décembre 2025.

Nature des activités et moyens mis en oeuvre par l'association

Bretagne Commerce International a pour mission d'aider les entreprises bretonnes dans leur développement à l'international, d'une part, et d'identifier et d'accompagner les projets d'investissements étrangers en Bretagne, d'autre part.

Dans sa mission en faveur de l'internationalisation des entreprises bretonnes, adhérentes ou non à Bretagne Commerce International, Bretagne Commerce International met en œuvre différentes actions, actions individualisées et collectives.

Ses actions individualisées concernent notamment le conseil stratégique, technique et réglementaire ainsi que le conseil en développement commercial, les salons et missions à l'étranger...

Ses actions dites collectives regroupent les réunions d'information et de sensibilisation / webinaires sur les aspects techniques et réglementaires, et développement commercial ; l'Open de l'International et le service BCI Info, outil numérique d'information qualifiée.

Convention de mise à disposition

Une convention de mise à disposition a été mise en place par la Région Bretagne pour la mise à disposition des locaux situés 1c-1d avenue de Belle Fontaine - CS 31773 - 35517 CESSON SEVIGNE. La convention a été consentie pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service de l'équipement prévue le 17 octobre 2022 pour finir le 16 octobre 2032.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Néanmoins, l'association doit valoriser cette mise à disposition des locaux dans ses comptes.

Cette mise à disposition est valorisée pour l'année 2025 à hauteur de 201 842 euros au titre des contributions volontaires en nature.

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	284 712		460			285 172
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284 712		460			285 172
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	39 693					39 693
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	163 670		2 526			166 196
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		203 363		2 526			205 889
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 700		3 915		3 915	2 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 700		3 915		3 915	2 700
TOTAL		490 775		6 901		3 915	493 761

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

AUDIT
CONSULTANTS

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		157 626	53 352		210 978
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		157 626	53 352		210 978
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		39 693			39 693
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		160 842	2 286		163 128
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		200 535	2 286		202 821
TOTAL			358 161	55 638		413 799

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencmt aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	100 000	208 000	100 000	208 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	208 000	100 000	208 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	20 190		245	19 945
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	20 190		245	19 945
TOTAL GENERAL		120 190	208 000	100 245	227 945
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			208 000	100 245	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 700	2 700	
	Clients douteux ou litigieux	23 934	23 934	
	Autres créances clients	553 389	553 389	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 500	6 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	136 761	136 761	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 169	5 169	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	691 080	691 080	
	Charges constatées d'avance	499 023	499 023	
TOTAL DES CREANCES		1 918 556	1 918 556	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	442	442		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	834 980	834 980		
	Personnel et comptes rattachés	100 025	100 025		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142 296	142 296		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	91 346	91 346		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 710	9 710		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	32 068	32 068		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	755 452	755 452		
TOTAL DES DETTES		1 966 320	1 966 320		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 163 098			1 163 098
Report à nouveau	(282 305)	190 272		(92 033)
Résultat de l'exercice	190 272	(211 569)		(21 297)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	1 071 065	(21 297)		1 049 768

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

AUDIT
CONSULTANTS

Détail des produits

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	32 000	100,00	39 500	100,00	(7 500)	-18,99
Production vendue Services FRANCE	32 000	100,00	39 500	100,00	(7 500)	-18,99
Contrat de Parrainage	32 000	100,00	39 500	100,00	(7 500)	-18,99
Montant net du chiffre d'affaires	32 000	100,00	39 500	100,00	(7 500)	-18,99
Subventions	3 241 030	N/S	3 578 750	N/S	(337 721)	-9,44
Subv. Conseil Régional Bretagn			2 433 768	N/S	(2 433 768)	-100,00
Subv CCI Région Bretagne			863 416	N/S	(863 416)	-100,00
Subv. BCI INSIDE DGA			53 935	136,54	(53 935)	-100,00
Subv Conseil Régional / Salons			201 381	509,83	(201 381)	-100,00
Subv Rennes métropole			26 250	66,46	(26 250)	-100,00
Subv. Conseil Régional Btgne	2 130 000	N/S			2 130 000	
Subv CCI Région Bretagne	829 689	N/S			829 689	
Subv. BCI INSIDE DGA	64 622	201,95			64 622	
Subv Conseil Régional / Salons	196 719	614,75			196 719	
Autres subventions	20 000	62,50			20 000	
Reprises sur amts, dépréciations et provisions	100 245	313,26	91 556	231,79	8 689	9,49
Reprise provision	100 000	312,50			100 000	
Reprise provis. Clts douteux	245	0,76	1 072	2,71	(827)	-77,17
Remboursements Fongecif			572	1,45	(572)	-100,00
Avantage en nature			15 319	38,78	(15 319)	-100,00
Rbt Ag2r la mondiale			13 760	34,83	(13 760)	-100,00
Remboursement ind.cpm			23 952	60,64	(23 952)	-100,00
Remboursement Indemnités prév CERAP			32 882	83,25	(32 882)	-100,00
Rbt aide état alternance			4 000	10,13	(4 000)	-100,00
Autres produits d'exploitation	3 057 078	N/S	2 466 194	N/S	590 883	23,96
cotisations adhérents 20%			193 180	489,06	(193 180)	-100,00
Adhésion effectif 1-09	53 400	166,88			53 400	
Adhésion effectif 10-49	90 360	282,38			90 360	
Adhésion effectif 50-99	40 800	127,50			40 800	
cotisations adhérents groupes 20 %			43 500	110,13	(43 500)	-100,00
Adhésion effectif 100-249	40 120	125,38			40 120	
Adhésion effectif 250-1999	26 100	81,56			26 100	
Cotisations adhérents volontaires	25	0,08			25	
Adésion GPE effectif 10-49	3 600	11,25			3 600	
Adhésion GPE effectif 50-99	5 760	18,00			5 760	
Adhésion GPE effectif 100-249	7 080	22,13			7 080	
Adhésion GPE effectif 250-1999	24 360	76,13			24 360	
Adhésion GPE effectif 2000 et	16 800	52,50			16 800	
contrats clients prestataires étrangers	110 003	343,76	226 341	573,01	(116 337)	-51,40
contrats clients salons missions acheteurs	2 627 296	N/S	2 002 956	N/S	624 340	31,17
Participation coût admin.résid	11 000	34,38			11 000	
Produits divers de gestion cou	373	1,17	218	0,55	155	71,40
Quote part sur opérations faites en commun						
Total des produits financiers	17 219	53,81	36 816	93,20	(19 597)	-53,23
Autres intérêts et produits assimilés	17 041	53,25	36 816	93,20	(19 774)	-53,71
Autres produits financiers	17 041	53,25	36 816	93,20	(19 774)	-53,71

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Détail des produits

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Différences positives de change		177 0,55			177	
Gains de change		177 0,55			177	
Produits exceptionnels						

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	23 444	44 174	(20 730) -46,93
Autres créances	691 517	828 534	(137 017) -16,54
TOTAL	714 961	872 708	(157 747) -18,08

Les autres créances correspondent à :

- Solde de la subvention globale à recevoir par le Conseil Régional de Bretagne au titre de l'année 2025 sur un montant total de 2 130 000 € 426 000 €
- Subvention de fonctionnement CCI 2025. 248 689 €
- Solde de la subvention à recevoir par le Conseil Régional de Bretagne sur les salons 2025 5 444 €
- Subvention DGA 2 850 €
- Autres 8 535 €



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 818	93 591	2 227	2,38
Dettes fiscales et sociales	154 928	138 329	16 600	12,00
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	802	1 490	(688)	-46,17
TOTAL	251 549	233 410	18 139	7,77

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		499 023	755 452
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		499 023	755 452

Les produits correspondent à :

- des salons facturés en 2025 et se déroulant en 2026 : 691 859 €
- et à des contrats dits "globaux", contrats relatifs à des prestations uniques et non fractionnables par étape, pour lesquels les produits sont intégralement rattachés à l'exercice d'achèvement de la prestation : 49 123 €
- Adhésions 2026 : 3 170 €
- Programme Tavola : Osez la Belgique en 2026 : 10 800 € et Divers : 500 €

BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL



Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19
	Professions intermédiaires		
	Employés		5
	Ouvriers		
	TOTAL		24